

CFAP
60 Rue de narvik
07500 Guilherand Granges

PROGRAMME DE
FORMATION

Thème : Formation complète pour la délivrance sans ordonnance, après réalisation de
De TROD, d'antibiotiques dans le traitement de l'angine.

1 -OBJECTIF GLOBAL DE LA FORMATION :

Le Ministère du travail, de la santé et des solidarités a publié le 18 juin 2024 : L'Arrêté du 17 juin 2024 fixant les modalités de délivrance de médicaments sans ordonnance après la réalisation d'un test rapide d'orientation diagnostique, les modalités de formation spécifique des pharmaciens d'officine en la matière et précisant les conditions de recours à une ordonnance de dispensation conditionnelle.

Cet arrêté permet la prescription d'antibiotique par le pharmacien suite à un TROD Angine positif selon des critères et des étapes complexes et indispensables à suivre.

L'ensemble de la démarche est détaillé dans cette formation, l'objectif étant de prendre en charge le plus efficacement possible les angines tout en luttant contre l'antibiorésistance en ayant un usage raisonné des antibiotiques.

2- OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

A la fin de la formation, le pharmacien sera capable de,

- De connaître l'ensemble des exigences réglementaires de l'arrêté.
- De connaître les facteurs d'exclusion d'urgence.
- De connaître les autres facteurs d'exclusion.
- De connaître les signes de gravité.
- De savoir identifier les situations nécessitant une orientation vers un médecin
- De maîtriser parfaitement le calcul et l'interprétation du score de Mac Isaac
- De maîtriser toutes les étapes de la réalisation du TROD Angine
- De connaître parfaitement les antibiotiques que le pharmacien peut prescrire
- De connaître les questions à poser pour rechercher d'éventuelles allergies
- De connaître les questions à poser pour rechercher des contre-indications
- De savoir gérer un résultat de TROD Angine négatif

3- PUBLIC VISE :

Cette formation s'adresse aux pharmaciens adjoints et titulaires souhaitant pouvoir prescrire des antibiotiques suite à un TROD positif en respectant tous les attendus du décret du 18 juin 2024.

4-LES PREREQUIS :

Les stagiaires doivent être titulaires du diplôme de pharmacien (vérification par nos soins sur le site de l'ordre des pharmaciens)

Un prérequis est exigé : ne peuvent pas s'inscrire les pharmaciens d'officine ayant déjà validé la formation au titre de l'arrêté du 9 mars 2023 (protocole de coopération pour la prise en charge de patients se présentant pour odynophagie dans le cadre de l'exercice en structure coordonnée), ni les pharmaciens d'officine ayant déjà validé la partie TROD au titre de l'arrêté du 1er août 2016 (TROD en général) ou au titre de l'arrêté du 29 juin 2021 (TROD angines à streptocoque du groupe A).

5-LES MÉTHODES TECHNIQUES, PÉDAGOGIQUES, D'ENCADREMENT

Pour les méthodes pédagogiques, les formateurs feront appel également à une démarche déductive, ou les formateurs transmettront des connaissances aux personnes en formation par un canal de type audiovisuel.

Un diaporama illustré est utilisé comme support de formation

Un polycopié est remis à chaque stagiaire, contenant le déroulé complet de la formation

Le formateur pourra poser des questions aux apprenants, proposer des exercices, mettre en situation et éventuellement guider vers la solution de manière se rapprocher le plus possible d'une démarche déductive.

Cette formation est donc interactive :

– des questions / réponses sont proposées tout au long de la formation afin de mémoriser les notions essentielles.

– Concernant l'encadrement : il sera constitué d'un **médecin** et d'un pharmacien

6-MODALITÉ DE SUIVI DE FORMATION

Une attestation de formation sera décernée à la fin de la séance (art.l. 6353-1 du code du travail) mentionnant le nom du stagiaire, l'intitulé de la formation, la nature de l'action (perfectionnement des connaissances) articles L6313-1 et L6314-1 du code du travail (adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances, qualification), le lieu, la date, la durée ainsi qu'une évaluation des acquis de la formation par test de connaissances.

7-LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Comme pour toute les formations, la séance débutera par un test de préformation

Quel que soit le nombre de séquences suivies, les pharmaciens compléteront un QCM de 10 items portant sur les compétences acquises au cours de la formation dont les critères d'exclusion, le score de Mac Isaac, le TROD angine et la prescription.

Une attestation de formation est délivrée sous réserve de valider a minima 8 items sur 10

8-DÉROULÉ DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

La formation sera effectuée sur 5 heures

De 13h00 à 18h15 avec une pause de 15' :

- Accueil et présentation des stagiaires
- Fiche d'évaluation à remplir par le stagiaire
- Test de préformation

Séquence 1 : Symptômes de l'angine et prise en main du logigramme - 2 heures.

- identifier et repérer les signes et symptômes d'une angine et connaître les diagnostics différentiels ; 20 mn
- attention sur les situations devant conduire à une réorientation vers un médecin ; 20 mn
- présentation du logigramme de la prise en charge des symptômes évocateurs d'angine (mal de gorge non fébrile) avec la formation sur l'ensemble des étapes, en insistant sur les facteurs d'exclusion et les situations nécessitant une réorientation médicale en urgence ; 60 mn
- identification des traitements pris par le patient (sur présentation d'ordonnance ou à l'interrogatoire) nécessitant une réorientation vers le médecin 20 mn

Séquence 2 : Observation des amygdales et score de Mac Isaac - 1 heure.

- démonstration de la recherche d'adénopathies cervicales antérieures sensibles ou douloureuses ; 10 mn
- présentation de visuels d'amygdales normales ; 10 mn
- présentation de visuels d'hypertrophie unilatérale des amygdales de déviation médiane de l'amygdale d'œdèmes ou voussure du voile ou de luvette déviée du côté sain ; 10 mn
- présentation de visuels d'angine, dont angine pseudomembraneuse, angine vésiculeuse, angine ulcéreuse ou ulcéro-nécrotique et phlegmon de l'amygdale ; 20 mn
- quizz. 10 mn

Séquence 3 : Test rapide d'orientation diagnostique de l'angine - 1 heure.

- contexte patient conduisant à la proposition d'un test rapide d'orientation diagnostique de l'angine, et contexte de la lutte contre l'antibiorésistance ; 10 mn
- modalités à respecter pour la pratique en officine : le cahier des charges figurant à l'article 4 du présent arrêté ; 10 mn
- apprentissage du geste, réalisation du test rapide d'orientation diagnostique de l'angine et interprétation ; 20 mn

– mise en pratique par les pharmaciens 20 mn

Séquence 4 : Prescription - 1 heure.

– présentation des recommandations de la HAS (en vigueur) : Choix et durée de l'antibiothérapie :« Rhinopharyngite aiguë et angine aiguë de l'enfant et de l'adulte de 2021 », sensibilisation au bon usage des antibiotiques et à la lutte contre l'antibiorésistance et des autres références bibliographiques pertinentes ; 10 mn

– présentation des molécules : posologies en fonction de l'âge, durée de traitement, voie d'administration, des allergies et contre-indications à rechercher, des effets indésirables et des précautions d'emploi (cf. Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP), et des règles hygiéno-diététiques à communiquer au patient ; 15 mn

– rappel du risque d'automédication par AINS et aspirine et de l'importance de la recherche de traitements personnels éventuels ; 5 mn

– traçabilité et partage des informations avec le médecin traitant. Conformément à l'article R. 5125-33-11 du CSP, le pharmacien inscrit dans le dossier médical partagé du patient ses nom et prénom d'exercice, la dénomination du médicament délivré, la date de réalisation du test rapide d'orientation diagnostique, ainsi que son code d'identification unique dit « IUD » dès lors que celui-ci est disponible, ou à défaut le nom du fabricant, la référence et le numéro de lot du test rapide d'orientation diagnostique utilisé. A défaut de cette inscription, il délivre au patient une attestation qui comporte ces informations. En l'absence de dossier médical partagé et sous réserve du consentement du patient, le pharmacien transmet ces informations à son médecin traitant. La transmission de cette information s'effectue par messagerie sécurisée de santé répondant aux conditions prévues à l'article L. 1470-5, lorsqu'elle existe. » ; 15 mn

– présentation de 2 cas pratiques. 15 mn

- Temps d'échange

9-DURÉE TOTALE DE LA FORMATION :

5h00 de formation

10-LE NOMBRE MAXIMAL de STAGIAIRE

Limité à 15 stagiaires/formation

11-QUALITE DU FORMATEUR

Docteur RAVEL Morgan Médecin Généraliste depuis 5 ans
à Bourdeaux

Isabelle HISLEUR, pharmaciens d'officine depuis 30 ans

12-COÛT DE LA JOURNÉE DE FORMATION

200€/ demi-journée de cinq heures de formation par stagiaire

13-DÉLAI D'ACCÈS

Les inscriptions doivent être réalisées au plus tard 48h avant le début de la formation

14-LIEU DE FORMATION

CFA de
Guilherand
Granges 60 rue
de Narvik
7500 Guilherand Granges

15-CONTACT

Isabelle HISLEUR
par tél:04-75-44-12-25

par mail:cfa.pharm@orange.fr

16-ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation